

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

EXTRAIT DU REG  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 001-210103578-20230206-02\_23-DE

Nombre de conseillers

• en exercice	13
• présents	11
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

31 janvier 2023

Date d'affichage :

10 février 2023

Objet

Location d'un emplacement pour remiser la remorque FLIEGL et le tracteur New Holland.

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 06 février 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHERARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTAND Benjamin, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHERARDI Delphine, MARTINS DO REGO Samuel.

Absent excusé: MÜLLER Julien

Absente : DRIDI Hana

Secrétaire de séance :

M. GARDIEN Stéphane

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de trouver un emplacement pour remiser la remorque benne FLIEGL et le tracteur New Holland, et qu'il a pris contact avec M. Yann TRIEU, sachant que celui-ci dispose d'un hangar qui est partiellement inoccupé.

Monsieur Yann TRIEU, propriétaire de ce hangar sis à Saint Germain de Joux au 351 rue de la Tourmerie, propose à la commune de mettre à sa disposition un emplacement dans son bâtiment pour la somme annuelle de deux cents euros (200.00 €).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de louer un emplacement dans le bâtiment de M. Yann TRIEU à Saint Germain de Joux au 351 rue de la Tourmerie, pour remiser la remorque benne FLIEGL et le tracteur New Holland à partir du 1er mars 2023

ACCEPTTE le tarif de location soit :

- 200 € par an.

- Le règlement s'effectuera en une seule fois et d'avance, avant le 10 décembre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

Pour copie conforme,

Le Maire

